



## REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN



*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes  
à la réglementation générale de la discipline.*

### **40<sup>ème</sup> 2CV CROSS DE L'ORLEANAIS 3 ET 4 JUILLET 2021**

#### **ARTICLE 1. ORGANISATION**

L'ASA du Loiret organise les 3 et 4 juillet 2021 avec le concours de l'association SPORTS LOISIRS 2CV une compétition automobile régionale de 2CV Cross intitulée 40<sup>ème</sup> 2cv cross de L'Orléanais.

Cette compétition compte pour la coupe de France de 2CV cross et pour le championnat de 2cv cross de la ligue du Sports Automobile du Centre-Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 20/04/2021 sous le numéro 012/2021 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 270 en date du 28/04/2021.

**L'organisateur fera respecter les différentes mesures gouvernementales en vigueur. En cas de non-respect les pilotes et leurs accompagnants seront exclus du meeting et devront quitter le circuit immédiatement sans remboursement de leur engagement.**

**Les podiums, remises de coupes etc ... pourront être annulés.**

**Nous comptons sur votre compréhension.**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Patrick BOULBEN	Licence 1504/6562
Membres du Collège	Chantal RATAULT-BOULBEN	Licence 1504/6530
	Jean Yves ESNAULT	Licence 1504/6577
Directeur de Course	Jean Yves BRISSET	Licence 1504/3244
Directeur(s) de Course adjoint(s)	Joël DORADOUX	Licence 1117/1383
Adjoint(s) à la Direction de Course	Joël BOURCIER	Licence 1504/6549
	Jacques COURTIN	Licence 1504/6233
	Roland HERMELINE	Licence 1315/37789
Commissaire Technique Responsable Commissaires techniques	Patrick DESBAIT	Licence 1503/9740
	Vincent PHILIPPON	Licence 1505/115581
	Michel TOURLOURAT	Licence 1504/8826
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	Jacques CHAUMERON	Licence 1504/8066
	Gérard TREMBLAY	Licence 1504/209337
Juge de faits	Rémi DECARNIN	Licence 1504/ 155905
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de remise en état de la piste	Denis HEMERAY	Licence 1504/9752

Chronométrateur responsable	Jean Marie BLUTEUX	Licence 1466/9742
Chronométrateurs	Karine LAUNAY	Licence 1504/53487
	Christian RATERON	Licence 1505/9095
Médecin	Docteur MIZELE	
Référent Covid	Denis HEMERAY	Licence 1504/9752
Responsable du service presse	Jean-Marie DECARNIN	Licence 1504/172388

L'organisateur administratif est L'ASA LOIRET et l'organisateur technique est SPORTS LOISIRS 2CV

### 1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès l'obtention du Permis d'Organisation</i>
Clôture des engagements	<i>25 Juin 2021</i>
Publication de la liste des engagés	<i>26 Juin 2021</i>
Date et lieu de la compétition	<i>Samedi 3 et Dimanche 4 Juillet 2021 à ST CYR EN VAL</i>
Vérifications	<i>Vendredi 2 juillet de 17h à 18h30 Samedi 3 Juillet de 8h à 10h30</i>
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Samedi 3 Juillet 10h sur le circuit</i>
Briefing obligatoire (remplacé par briefing écrit)	
Horaire des essais libres	<i>Samedi 3 Juillet 9h30 à 12h</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 3 Juillet à partir de 14h15</i>
Horaire des courses	<i>Samedi 3 Juillet de 16h à 18h Dimanche 4 Juillet de 9h à 18h30</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Annulée cause Covid</i>

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 2 Juillet de 17h à 18h30 et le Samedi 3 Juillet de 8h à 10h30.

La liste des engagés fera foi de confirmation d'engagement. Il appartient au concurrent de vérifier sur le site de l'organisateur (<http://sportsloisirs2cv.wixsite.com/sportsloisirs2cv>) qu'il figure bien sur la liste des engagés. Si à la date du 26 Juin, le concurrent ne figure pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec le responsable des engagements au numéro de téléphone suivant : fixe 02 38 58 46 96 ou Portable : 06 61 19 32 40.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Mme RABIAN SYLVIE

46 RUE DES CHAMPS

45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

TEL : 02 38 58 46 96, PORTABLE : 06 61 19 32 40 et COURRIEL : [rabian.pascal@neuf.fr](mailto:rabian.pascal@neuf.fr)

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 25 Juin 2021 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 65 € avec la publicité facultative de l'organisateur plus 5€ pour l'électricité.
- 80 € avec la publicité facultative de l'organisateur plus 5€ pour l'électricité en cas d'organisation à huit-clos.
- 130 € sans la publicité facultative de l'organisateur plus 5€ pour l'électricité.
- 145 € avec la publicité facultative de l'organisateur plus 5€ pour l'électricité en cas d'organisation à huit-clos.

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagement sera majoré : + 15€  
(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avenu).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### **3.2P. EQUIPAGES**

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis (60 € ou 40€ pour les licenciés Sports Loisirs 2CV).

Le port d'un bracelet obligatoire pour le pilote sera remis à l'accès du circuit ainsi que trois bracelets accompagnants

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Selon réglementation générale 2CV CROSS.

### **4.3P. NUMEROS**

Les numéros seront fournis par le groupement 2CV cross. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 1 €

## **ARTICLE 5. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. PARCOURS**

Le 40<sup>ème</sup> 2cv cross de L'Orléanais se déroulera sur le circuit François ROBICHON à St Cyr en Val. Il est long de 905 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 10 janvier 2018 sous le numéro 45 15 18 0282 2cv NAT 0905.

L'accès au circuit se fait par la rue de Vieville.

### **6.3P. TABLEAU D’AFFICHAGE**

Le tableau d’affichage sera situé près du PC de direction de course. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à proximité du tableau d’affichage. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone : 07 71 72 31 90 ou 06 09 81 68 32

## **ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Le briefing obligatoire des pilotes n’aura pas lieu en raison du respect des règles sanitaires ; un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives.

### **PRESENTATION DES PILOTES**

Une parade des pilotes est prévue avant la finale. L'organisateur se réserve le droit de la supprimer

## **ARTICLE 8. PROCEDURES DE COURSE**

### **8.4P. PARC FERME FINAL**

Selon réglementation générale

## **ARTICLE 10. CLASSEMENTS**

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après la finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## **ARTICLE 12. PRIX**

### **12.1P. PRIX EN ESPECES**

Les finalistes recevront leur prix dans la semaine. Le montant des Prix sera conforme à la réglementation générale du 2cv cross 2021.

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l’organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, aucun prix en espèces ne sera distribué.

(Nota : dans le cas où l’épreuve se déroulerait normalement, en présence du public, ce point sera nul et non avenu).

### **12.2P. COUPES**

Podium des 3 premiers à l’issue de la finale.

Les 13 premiers finalistes seront récompensés par une coupe.

Une remise de coupes et de trophées sera effectuée pour les commissaires le dimanche midi.

### **12.3P. REMISE DES PRIX**

Pas de remise de prix.

## **ARTICLE 13. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE**

### **11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR**

Nombre de postes de commissaires de piste 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 de 6kg (poudre)

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 2 à 3 par poste

### **11.2P. MEDICALISATION**

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulances pour les concurrents : 2 ambulances

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

## **ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)**

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique, ci jointe

Horaires détaillés de l'épreuve.

Essais libres : Samedi 3 Juillet de 9h30 à 12h	3 tours
Essais chronométrés : Samedi 3 Juillet à partir de 14h15	3 tours
1ere Manches de qualification A et B : Samedi 3 Juillet à partir de 16h	10 tours
1/4 de finale A et B: Dimanche 4 Juillet à partir de 8h30	15 tours
2eme Manches de qualification A et B : Dimanche 4 Juillet à partir de 9h 45	10 tours
Course féminine ou débutants : Dimanche 4 Juillet à partir de 11h45	8 tours
1/2 finale A et B : Dimanche 4 Juillet à partir de 14h15	15 tours
Consolante : Dimanche 4 Juillet à partir de 16 h	8 tours
Finale : Dimanche 4 Juillet à partir de 17h20	20 tours

**Arrêté d'homologation préfectorale du circuit, ci joint**

**Dossier de sécurité : cf Article 6.1**

### **Paddock**

L'électricité est fournie par l'organisateur. Afin de contribuer aux frais électriques, une somme de 5 euros sera à payer lors de l'engagement pour chaque véhicule inscrit.

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques. Chaque concurrent doit être en possession d'un extincteur poudre de 6kgs.

La vitesse est limitée à 10Km/h.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des matériels de cuisson, des climatiseurs ou des congélateurs sur le réseau électrique de l'organisateur.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

**En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.**